

Légende de l'enfant mort

par

Charles Émilien THURIET

Une mère se désolait d'avoir perdu son entant. Elle gémissait sans cesse et murmurait, accusant Dieu dans sa douleur. Le curé la reprit de cet excès de tendresse maternelle ; car enfin, les encycliques sont là pour le dire, il peut y avoir de l'excès dans les meilleures choses. Il l'engagea à contenir ses plaintes et les démonstrations de sa douleur, l'assurant que son enfant souffrait en Paradis de la voir ainsi chagrinée. « Si vous me promettez, ajouta-t-il, d'être plus sage, je vous ferai voir votre enfant. – Ah ! pour cela, fit-elle, je vous le promets ! – Venez donc ce soir, à minuit, sous le porche de la chapelle du cimetière, je vous y attendrai. » Avant l'heure convenue, la mère était à son poste. Comme l'horloge du village sonnait minuit, elle entrevit au fond

du sanctuaire une faible lumière. Peu à peu, cette clarté devint plus vive. Mais c'était loin, bien loin. Elle entendait comme un chœur de voix enfantines, avec des sons d'une musique très douce. Puis, elle aperçut sortant de l'ombre une grande dame blanche qui portait une bannière, et deux rangées de petites filles aussi habillées de blanc, qui la suivaient lentement. Mais la pauvre mère ne revoyait pas son enfant. Cependant la procession ne discontinueait pas, et les files d'enfants se suivaient, se suivaient sans solution de continuité, sans *dépondre*, comme dit le texte primitif de la légende. « Voyez-vous votre enfant ? demanda le prêtre. – Non, pas encore ! » Et les files se suivaient toujours. « N'est-elle point parmi celles-ci ? Hélas ! mon père, je ne la reconnais pas ! » Tout à coup, la procession sembla finir ; mais à quelques pas en arrière, on voyait une forme blanche qui marchait tristement, péniblement, comme affaissée. Cette forme blanche tourna la tête et la mère poussa un cri : c'était sa fille. « Vous voyez bien, dit le prêtre, que vos gémissements excessifs lui font de la peine ! » Et depuis lors, la pauvre mère cessa de pleurer tout haut son enfant. Les gens qui racontent ceci ont soin d'ajouter comme morale qu'on ne doit pas pleurer les enfants morts ; qu'en les pleurant on les fait souffrir.

Charles Émilien THURIET, *Traditions populaires communes au Doubs, à la Haute-Saône et au Jura*, 1892.

Recueilli dans *Le grand légendaire de France : Fantômes et revenants*,
par Marie-Charlotte Delmas, Omnibus, 2006.